

8. Modification de la loi portant introduction de la loi fédérale sur les allocations familiales (deuxième lecture)

Monsieur le Président,
Chers Collègues,
Madame et Messieurs les Ministres,

Une réforme fiscale, ne doit pas servir que l'intérêt économique au détriment d'un minimum de bien-être pour les citoyens jurassiens. Bien que conscients que l'attractivité économique et l'accueil ou le maintien d'entreprises pèsent lourd dans la balance qu'il est urgent pour certains d'agir. Certes nous y consentons, mais cela ne doit pas se faire à n'importe quel prix.

Pour certains, les mesures sociales coûteront toujours trop chères pour les entreprises, les cantons et les communes. Mais est-ce une raison suffisante pour ne rien proposer. Il faut reconnaître qu'il est très difficile de faire des propositions concrètes qui n'augmentent pas les coûts de la réforme dans sa globalité. Mais ne rien proposer de plus concernant les mesures d'accompagnement est aussi un acte d'irresponsabilité politique.

Il convient dès lors de trouver un compromis. C'est pourquoi il nous paraissait évident de proposer dès les premières l'augmentation des allocations familiales qui favoriseront les familles et la classe moyenne de notre canton.

L'avantage de cette augmentation des allocations familiales et formation réside dans le fait qu'elle profite à toutes les familles. Quel que soit leur statut (monoparentale, mariés et sa classe sociale). Elle vient soutenir de manière conséquente les plus pauvres et de manière appréciable et générale.

Après bien des discussions quelque peu animées en commission, l'idée d'une augmentation d'allocation familiale a pu être sauvée. Inutile de rappeler à cette tribune les moments de solitudes des représentants de notre groupe en commission de l'Economie lorsque nous avons présenté notre première requête fixée à Fr. 50.- , celle-ci immédiatement

recalée par la droite. Le PCSI s'étant entretemps engouffré dans la brèche avec une proposition d'augmentation à Fr.30.--, il nous paraissait raisonnable de maintenir une autre proposition à Fr.35.--. Celle-ci n'eut pas plus de succès et fut également balayée. Malgré ces échecs, nous n'abandonnions l'idée que cette modification de Loi d'impôt profite également à la population et plus particulièrement aux familles. Ainsi nous maintenions le cap afin de trouver un terrain d'entente et d'atteindre notre but en proposant Fr.30.--. Sans surprise, cette ultime proposition n'obtenait aucun soutien des autres groupes. Finalement lors de la dernière commission de l'Economie, un consensus se dessinait. La peur pour la droite du référendum aura permis de trouver cet accord de dernière minute à Fr.25.--.

Nous n'avons pas totalement gagné mais les Fr.25.--supplémentaires/ enfant que les familles toucheront chaque mois est déjà une belle satisfaction. Et gardons à l'esprit que si le groupe parlementaire socialiste n'avait pas fait la première proposition, il est fort à parier qu'il n'y aurait aucun changement pour ces mêmes familles. A notre avis, cette réforme âprement négociée, est loin d'être celle que nous souhaitions initialement mais elle constitue un accord possible au vu des forces politiques en présence dans notre hémicycle.

Il est bon de rappeler que plusieurs cantons ont également adaptés leurs allocations familiales en raison de la réforme fiscale.

C'est pourquoi, Chers collègues Députés, dans un esprit consensuel tout à fait helvétique et fidèles à notre parole, nous acceptons ce compromis qui permettra d'augmenter l'allocation familiale à Fr. 25.--

Nous tenons à remercier Messieurs Froidevaux et Gigandet pour tous les documents mis à disposition lors des différentes commissions de l'économie.

Je profite de cette tribune pour souhaiter également une heureuse retraite à François Froidevaux.

Merci de votre attention

Delémont, le 4 septembre 2019

Jean-Daniel Ecoeur

Rapporteur pour le Groupe parlementaire socialiste.